

Délibération n° 1*Objet : Information décisions**Date de convocation :**6 avril 2022**Date d'affichage :**6 avril 2022**Nombre de Conseillers en exercice :**23**Nombre de présents :**16**Nombre de votants :**17*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt deux
Le 12 avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE

Absents : Mme Anne BENAICHE, M. Joseph BOU-ZEID, Mme Marie-Laurence PRAISSAC, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Mme Sonia PARRIEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises conformément à la délibération n° 4 du 9 juin 2020 et du Code Général des Collectivités Territoriales article L.2122-22 :

Numéro 8

- D'attribuer à l'association Bien Commun l'étude de faisabilité – habitant inclusif et potentialité d'îlots vacants en centre-ville pour un montant de 14 945 €ht (y compris la mission de diagnostic et faisabilité architecturale),

Numéro 9

- De solliciter les subventions suivantes pour les travaux de la phase 3 de la mairie de Lafrançaise : Dépenses prévisionnelles

Rénovation de la mairie, 1^{er} étage, ancien logement – phase 3

Montant des travaux : 76 977 €ht

Financement sollicité

- Subvention Etat : 26 942 €
- Subvention Région : 10 007 €
- Subvention Conseil Départemental : 10 007 €
- Commune de Lafrançaise : 30 021 €

Soit un total : 76 977 €ht

Le Conseil Municipal prend acte des décisions ci-dessus.

- A D O P T É E -



Le Maire,

Thierry DELBREIL